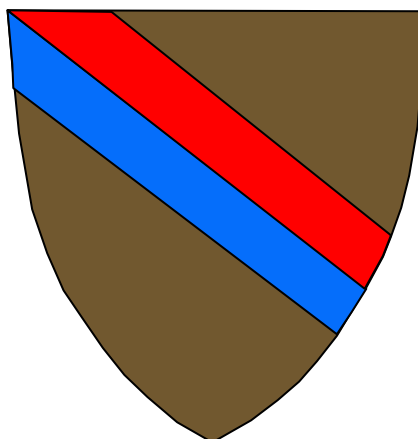


# **MAIRIE de GAILLARD**

***Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD***

***Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80***



***R. A. A.  
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

***ANNEE 2008  
Octobre à Décembre***

# **SOMMAIRE**

\*

\*

\*

***Délibérations du Conseil municipal***

***Arrêtés municipaux***

***Décisions du Maire***

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
2008.82	01/12/08	Avenant n°1 « Volet Enfance » au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF	1
2008.83	01/12/08	Soutien à la candidature d'Annecy / Haute-Savoie aux Jeux Olympiques d'hiver 2018	1
2008.84	01/12/08	Contrat d'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole des Savoie	1
2008.85	01/12/08	Création du Conseil des Aînés	1
2008.86	01/12/08	Contrat SERENITY NEOPOST	1
2008.87	01/12/08	Parvis de l'Espace Louis Simon, dénomination Place de la Légion d'Honneur	2
2008.88	01/12/08	RECENSEMENT POPULATION 2009 (modification délibération n° 2007.1078 du 17/09/2008), modification tableau des effectifs rémunération des agents recenseurs, désignation coordonnateur communaux	2
2008.89	01/12/08	Modification du tableau des effectifs Service « Espaces Verts »	2
2008.90	01/12/08	PIJ (Point Information Jeunesse), demande de subvention à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	2
2008.91	01/12/08	Renouvellement de la convention ANPE / Service Emploi	2
2008.92	01/12/08	Contribution MUTAME Pour prestations à caractère social	3
2008.93	01/12/08	SDIS, Avenant à la Convention de disponibilité Des sapeurs-pompiers volontaire n°2002-02	3
2008.94	01/12/08	Convention avec Garderisettes	3
2008.95	01/12/08	Crèche, convention avec le Conseil Général pour le financement du poste de directrice	3
2008.96	01/12/08	Location – Maintenance de deux sanitaires publics à entretien automatique, approbation du choix de l'entreprise, autorisation de signature du marché	3
2008.97	01/12/08	Demande de subvention à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la labellisation du Cyber-Base	4
2008.98	01/12/08	Convention Police Nationale – Police Municipale	4
2008.99	01/12/08	Rénovation des sanitaires de la caserne des pompiers, avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux conclu avec l'entreprise générale EMEG	4
2008.100	01/12/08	Création par « Habitat et Urbanisme » d'un logement aidé 24 rue des Vignes, demande d'attribution d'une subvention communale au titre du PLH	4
2008.101	01/12/08	Rétrocession à la copropriété le Pré Fleuri de la parcelle B 1504	5
2008.102	01/12/08	Echange de terrains avec la copropriété le Pré Fleuri	5
2008.103	01/12/08	Dossier de déclaration d'utilité publique des Bords d'Arve, cession au SM3A de terrains communaux en bords d'Arve	5
2008.104	01/12/08	Conclusion d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER	6
2008.105	01/12/08	Echange de terrain avec soultte rue du Crest de Vaulx	6
2008.106	01/12/08	Rue des Rainettes, constitution de servitudes avec l'Association Syndicale Libre du Domaine d'Héloïse	6
2008.107	01/12/08	Taxe sur les publicités extérieures, annulation de la délibération n°08.80 du 29 septembre 2008	6

2008.108	01/12/08	Admissions en non-valeur, Budget Général et Budget de l'Espace Louis Simon	7
2008.109	01/12/08	Convention avec Annemasse Agglo pour l'activité périscolaire assurée par l'EBAG	7

## ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2008 R 132	01/10/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association « AMICOURSE »	8
2008 U 133	30/09/08	Permis de construire N° PC07413305A0014 mod. 01, SCI LES FRONTALIERES	8
2008 U 134	30/09/08	Permis de construire N° PC07413308A0008, Monsieur REUFF Nicolas	8
2008 R 135	02/10/08	Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue de Genève	8
2008 R 136	02/10/08	Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue de Genève	8
2008 R 137	08/10/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association socio-culturelle « AU 7 »	9
2008 U 138	13/10/08	Permis de construire N° PC07413308A0005, SIGEM	9
2008 R 139	14/10/08	Réglementation de la circulation rue de l'Industrie	9
2008 R 140	15/10/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association humanitaire « Club SOROPTIMIST Annemasse Porte de France »	9
2008 R 141	14/10/08	Réglementation de la circulation, 6 rue du Bosquet	9
2008 R 142	16/10/08	Réglementation de la Circulation rue de Vernaz	10
2008 R 143	28/10/08	Réglementation de la Circulation rue des Jardins	10
2008 R 144	28/10/08	Réglementation de la Circulation rue des Jardins	10
2008 U 145	30/10/08	Permis de construire N° PC07413306A0016 mod. 01, SA LAM PLAN	10
2008 R 146	04/11/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association « AMICOURSE »	10
2008 R 147	05/11/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association « 1 <sup>ère</sup> compagnie du Tir à l'Arc d'Annemasse »	11
2008 R 148	13/11/08	Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître	11
2008 R 149	17/11/08	Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue de l'Espérance	11
2008 R 150	17/11/08	Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue des Jardins	11
2008 R 151	20/11/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association Harmonie Municipale de Gaillard	11
2008 R 152	25/11/08	Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue de Genève / Rue des Mésanges	12
2008 R 153	28/11/08	Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue Robert Desbiolles	12
2008 U 154	02/12/08	Retrait permis de construire n° 07413307A0014, M. FEZZA	12
2008 R 155	06/12/08	autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association GAILLARD ACTION	12
2008 R 156	04/12/08	Ouverture dominicale des commerces les 14 et 21 décembre 2008	12
2008 U 157	04/12/08	Permis de construire N° PC07413308A0006, Monsieur SENE Gérard	13
2008 U 158	04/12/08	Permis de construire N° PC07413307A0028 mod. 01, « LES GARDERISSETTES »	13
2008 U 159	04/12/08	Permis de construire N° PC07413308A0011, SCI MALESMONT	13
2008 R 160	05/12/08	Intempéries, annulation matchs de football	13
2008 R 161	09/12/08	Réglementation de la circulation rue de la Libération	13
2008 U 162	11/12/08	Transfert de permis de construire N° PC 07413307A0028 « LES	14

		<b>GARDERISSETTES » à la SCI FONCIERE DES JARDINS</b>	
2008 R 163	15/12/08	autorisation temporaire d'ouverture tardive d'un débit de boissons permanent, établissement « restaurant La SAVANE »	14
2008 R 164	16/12/08	Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue du Château d'Eau	14
2008R 165	18/12/08	Réglementation de la Circulation rue de l'Industrie	14
2008 R 166	23/12/08	Occupation du Domaine Public Communal	15
2008 U 167	30/12/08	Autorisation de travaux de modification d'un Etablissement Recevant du Public (ERP), L'ESCALE, 2 rue de Vallard	15

## DECISIONS DU MAIRE

### Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
132	02/10/08	Travaux de rénovation des sanitaires du Centre de Première Intervention ,choix de l'entreprise générale	16
133	03/10/08	Acquisition de 2 bennes en aluminium, (Choix d'un fournisseur)	16
134	06/10/08	Amicourse Cercle Courses Loisirs, Prêt de véhicule, course à pied « Crêtes du Salève »	16
135	07/10/08	GIS74, prêt de véhicule, les 11 et 12 octobre 2008	16
136	09/10/08	NON PREEMPTION APPARTEMENT « Helvétia Park », 21 rue Lieutenant Y. Genot, Consorts GRIGOROPOULOS	17
137	09/10/08	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, SCI PYBEN	17
138	09/10/08	Location maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles (MAPA 06-78) – Signature d'un avenant n°3 portant rajout d'un photocopieur supplémentaire	17
139	14/10/08	NON PREEMPTION STUDIO« Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur LAITHIER Michel	17
140	14/10/08	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur RIVOLA Walter	18
141	15/10/08	Acquisition de matériels pour le Service des Parcs & Jardins, <u>Lot n° 1</u> – tondeuses autotractées, choix d'un fournisseur	18
142	15/10/08	Acquisition de matériels pour le Service des Parcs & Jardins, <u>lot n° 2</u> – Appareils portatifs à moteur thermique, choix d'un fournisseur	18
143	20/10/08	Location et maintenance d'imprimantes pour la Ville de Gaillard – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°08-58)	19
144	28/10/08	NON PREEMPTION MAISON, 5 rue de Sous Ville, Consorts CARDON	19
145	05/11/08	Abonnement à Internet ADSL dans certains bâtiments communaux et dans les écoles maternelles et primaires de la Ville – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-062)	19
146	07/11/08	Régie de recettes, cantines scolaires	19
147	05/11/08	REGIE d'AVANCES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR ENFANTS, Actualisation	20
148	04/11/08	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 25 rue du Lieutenant Genot, Consorts LAPIER Olivier	20
149	05/11/08	REGIE de RECETTES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR ENFANTS, Actualisation	20
150	07/11/08	Régie d'avances pour les dépenses des restaurants scolaires	20
151	10/11/08	Signature d'une convention avec My Suite Hôtel - Gaillard	21
152	12/11/08	Fourniture de combustible liquide pour les bâtiments communaux, année 2009, choix de l'entreprise	21

153	12/11/08	Saison 2008/2009, fourniture de sel de déneigement, choix de l'entreprise	21
154	14/11/08	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Madame VERTESY Marietta	22
155	14/11/08	Installation de feux tricolores pour alternat, rue du Crest de Vault, choix de l'entreprise	22
156	17/11/08	ESPACE LOUIS SIMON, Régie de recettes	22
157	17/11/08	Régie d'avances	23
158	17/11/08	REGIE de RECETTES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR JEUNES, actualisation	23
159	18/11/08	REGIE d'AVANCES de GAILLARD LOISIRS, SECTEUR jeunes	23/24
160	18/11/08	AIPE école du Châtelet, mise à disposition d'un véhicule communal	24
161	20/11/08	Acquisition de mobilier pour les services municipaux (2 lots) – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-059)	24
162	24/11/08	CANTINE SCOLAIRE, TARIFS 2008, modification n° 1	24
163	24/11/08	RESTAURANT DES HUTINS, TARIFS 2008, modification n°1	25
164	24/11/08	REGIE de RECETTES CENTRE de la PETITE ENFANCE	25
165	24/11/08	MODIFICATION de la REGIE de RECETTES FOURRIERE	25
166	25/11/08	REGIES de RECETTES MARCHÉ, ACTUALISATION DE LA REGIE	25
167	25/11/08	Accompagnement professionnel et social d'agents dans le cadre du chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard » – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 08-068)	26
168	25/11/08	REGIE DE RECETTES ADMINISTRATION GENERALE	26
169	26/11/08	construction d'un réseau pour fibre optique, rue du Lieutenant Y.Genot, choix de l'entreprise	26
170	27/11/08	Désignation du cabinet Pierre RICARD, contentieux COMMUNE / Consorts BILLARD	27
171	04/12/08	NON PREEMPTION MAISON, 7 rue du Jura, Consorts BERTONA-BOURQUIN	27
172	04/12/08	NON PREEMPTION MAISON, 11 rue du Salève, Madame GUTKNECHT CORBOZ Madeleine	27
173	04/12/08	NON PREEMPTION MAISON, 1 rue du Château d'Eau, SCI FREDERIQUE & GERARD	27
174	05/12/08	Fournitures et services de téléphonie mobile – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-065)	27/28
175	09/12/08	NON PREEMPTION TERRAIN, 42 rue d'Arve, Consorts BASTIAN	28
176	09/12/08	NON PREEMPTION APPARTEMENT, 34 rue de la Libération, Consorts RODRIGUEZ	28
177	12/12/08	Défense des intérêts en justice dans l'affaire LAMECHE / COMMUNE DE GAILLARD	28
178	17/12/08	Surveillance de nuit des Bâtiments et Parcs Municipaux, ouverture et fermeture des Parcs Municipaux, choix de l'entreprise	28/29
179	17/12/08	Télesurveillance des Bâtiments Communaux, choix de l'entreprise	29
180	17/12/08	Contrat d'entretien des installations de chauffage des Bâtiments Publics, choix de l'entreprise	29
181	22/12/08	Tarifs Municipaux 2009	30
182	22/12/08	Vente du véhicule RENAULT « Fourgon » N° 8940 TC 74	30
183	22/12/08	Vente du véhicule RENAULT « B.70 » N° 7210 TD 74	30
184	28/12/08	TARIF de la BILLETTERIE pour le concert de Grand Corps Malade du jeudi 5 février 2009Espace Louis Simon	30
185	29/12/08	NON PREEMPTION MAISON, 7 rue du Jura, Consorts BERTONA-BOURQUIN	31
186	29/12/08	Signature d'une convention avec My Suite Hôtel - Gaillard	31
187	31/12/08	Fourniture de terreau pour la production florale 2009, choix de l'entreprise	31

## DELIBERATIONS

➤ **2008.82 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Avenant n°1 « Volet Enfance » au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de co-signature d'un avenant pour les années 2008 à 2010 du contrat enfance jeunesse signé en 2007 avec la CAF.

...

➤ **2008.83 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Soutien à la candidature d'Annecy / Haute-Savoie aux Jeux Olympiques d'hiver 2018**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

Soucieux d'en renforcer le poids, **déclare** apporter son soutien à la candidature d'ANNECY/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses fondamentaux le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel de notre département.

Conscient des avancées qu'apporteront pour le territoire départemental cet événement et, en particulier le fait que l'accueil des Jeux Olympiques d'Hiver constituera un formidable outil de développement pour le mouvement sportif français et pour toute l'activité économique et touristique de la Haute-Savoie et de l'ensemble de ses massifs.

**Demande** à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'ANNECY/Haute-Savoie 2018.

...

➤ **2008.84 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Contrat d'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole des Savoie**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 28 voix pour et une abstention (Mme BILLARD)

**DECIDE** de conclure le contrat relatif à la ligne de trésorerie pour un montant de 2 000 000 € avec le Crédit Agricole des Savoie pour une durée de 12 mois à compter de sa mise en place, jusqu'au 31 octobre 2009.

...

➤ **2008.85 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Création du Conseil des Aînés**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** de la création d'un conseil des aînés.

...

➤ **2008.86 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Contrat SERENITY NEOPOST**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** de conclure un contrat de maintenance SERENITY NEOPOST pour la machine à affranchir.

...

➤ **2008.87 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Parvis de l'Espace Louis Simon, dénomination Place de la Légion d'Honneur**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 28 voix pour et une abstention (Mme CRETALLAZ)

**ACCEPTE** de dénommer le parvis de l'Espace Louis Simon « Place de la Légion d'Honneur ».

...

➤ **2008.88 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**RECENSEMENT POPULATION 2009 (modification délibération n° 2007.1078 du 17/09/2008), modification tableau des effectifs, rémunération des agents recenseurs, désignation coordonnateurs communaux**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ADOPTE**

tous les points susmentionnés dans leur présentation intégrale et concernant :

1. la création des 26 emplois pour « besoin occasionnel » du 05 janvier 2009 au 28 février 2009 dans le cadre du recensement de la population prévu,
2. la rémunération des agents recenseurs selon la part fixe et la part variable exposées,
3. la désignation de deux coordonnateurs communaux afin de mettre en place et de gérer l'organisation du recensement

**MODIFIE** le tableau des effectifs, en conséquence, notamment concernant la création des emplois pour ledit recensement.

...

➤ **2008.89 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Modification du tableau des effectifs Service « Espaces Verts »**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 24 voix et 5 abstentions ((Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO et GOY)

**DECIDE** de supprimer 3 postes d'ADJOINTS TECHNIQUES 2<sup>ème</sup> classe au sein du Service « Espaces Verts » et de créer 3 postes d'ADJOINTS TECHNIQUES 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2009.

...

➤ **2008.90 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**PIJ (Point Information Jeunesse), demande de subvention à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de l'ouverture du PIJ (Point Information Jeunesse).

...

➤ **2008.91 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Renouvellement de la convention ANPE / Service Emploi**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** de reconduire la convention conclue entre l'ANPE et le service Emploi.

...

➤ **2008.92 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**  
**Contribution MUTAME Pour prestations à caractère social**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler la contribution qui s'élève à 36.00 € par agent, soit un total de 1 800.00 € à la Mutuelle Santé Prévoyance des Agents Territoriaux de Haute Savoie, MUTAME pour l'année 2009.

...

---

➤ **2008.93 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**  
**SDIS, Avenant à la Convention de disponibilité Des sapeurs-pompiers volontaire n°2002-02**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant à la convention-cadre de disponibilité des sapeurs – pompiers volontaires.

...

---

➤ **2008.94 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**  
**Convention avec Garderisettes**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte avec l'entreprise Garderisettes permettant la réservation et le paiement de 10 places au sein de cette structure.

...

---

➤ **2008.95 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**  
**Crèche, convention avec le Conseil Général pour le financement du poste de directrice**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour le financement du poste de la directrice de la Crèche.

...

---

➤ **2008.96 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**  
**Location – Maintenance de deux sanitaires publics à entretien automatique, approbation du choix de l'entreprise, autorisation de signature du marché**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le choix de l'entreprise retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour réaliser les prestations de location et de maintenance des deux sanitaires publics à entretien automatique,

**AUTORISE** Madame le Maire à souscrire le marché de prestations à intervenir avec la Société SEMUP, sise à NEUILLY-SUR-SEINE (92523) – 17, Rue Soyer,

- **Pour le sanitaire public (Place du Marché)**

Pour un montant de : 10.200,00 € HT, soit : 12.199,20 € TTC par an.

- **Pour le sanitaire public (Rue de Vallard/Parc du Petit Vallard)**

Pour un montant de : 10.920,00 € HT, soit : 13.060,32 € TTC par an.

...

➤ **2008.97 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Demande de subvention à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la labellisation du Cyber-Base**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à présenter un dossier de candidature Cyber-Base auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

**AUTORISE** Madame le Maire à signer une Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Agence de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances, et de tout autre partenaire financier, les subventions envisageables et à signer tout document y afférent.

...

---

➤ **2008.98 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Convention Police Nationale – Police Municipale**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de coordination Police Nationale / Police Municipale.

...

---

➤ **2008.99 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Rénovation des sanitaires de la caserne des pompiers, avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux conclu avec l'entreprise générale EMEG**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant en augmentation du marché initial pour les travaux de rénovation des sanitaires de la Caserne des Pompiers, avec l'Entreprise Générale EMEG, sise à ARCHAMPS (74160) – ABC 2 Entrée B, d'un montant de 1 635.94 € HT, soit 1 956.59 € TTC. ce qui porte le montant total du marché de travaux à **27 811.94 € HT**, soit **33 263.59 € TTC**, au lieu de **26 176.00 € HT**, soit **31 307.00 € TTC**. (représentant un taux d'augmentation par rapport au marché initial de 6.25 %),

...

---

➤ **2008.100 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Création par « Habitat et Urbanisme » d'un logement aidé 24 rue des Vignes, demande d'attribution d'une subvention communale au titre du PLH**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,**

**VU** la convention financière portant aide à la promotion du logement locatif aidé au titre du PLH de l'agglomération annemassienne;

**et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** le versement d'une subvention de MILLE CINQ CENT EUROS (1 500 euros) à la foncière « Habitat et urbanisme »

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière correspondante.

...

➤ **2008.101 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Rétrocession à la copropriété le Pré Fleuri de la parcelle B 1504**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** l'estimation des domaines du 12 novembre 2008;

**DECIDE** de céder à la copropriété « Le Pré Fleuri » un délaissé communal de 1215m<sup>2</sup> situé sur la parcelle cadastrée section B n°1504,

**DIT** que cette cession s'opèrera à titre gratuit, ce tènement communal résultant d'un emplacement réservé aujourd'hui supprimé dans le POS de 1985 et ne présentant par conséquent aucune utilité publique ;

...

---

➤ **2008.102 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Echange de terrains avec la copropriété le Pré Fleuri**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** l'estimation des domaines en date du 12 novembre 2008 ;

**DECIDE** de conclure avec la copropriété « Le Pré Fleuri » un échange de terrain avec soulte.

La copropriété « Le Pré Fleuri » cède à la commune une parcelle de 3589m<sup>2</sup>, sise allée des Terreaux, cadastrée section B n°2165.

La commune cède à la copropriété « Le Pré Fleuri » une parcelle de 2370m<sup>2</sup>, sise allée des Terreaux et cadastrée section B n°709.

**DIT** que la valeur de la parcelle cédée par la commune à la copropriété « Le Pré Fleuri » est de CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CINQUANTE EUROS (154 050 euros).

**DIT** que la valeur de la parcelle cédée par la copropriété « Le Pré Fleuri » à la commune est de DEUX CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS (233 285 euros).

**DIT** que l'échange s'effectuera par conséquent avec une soulte de SOIXANTE DIX NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE CINQ EUROS (79 235 euros) au profit de la copropriété « Le Pré Fleuri ».

...

---

➤ **2008.103 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Dossier de déclaration d'utilité publique des Bords d'Arve, cession au SM3A de terrains communaux en bords d'Arve**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 28 voix pour et une voix contre (Madame CRETALLAZ)

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** l'estimation des domaines du 1<sup>er</sup> aout 2008;

**VU** la déclaration d'utilité publique du 12 juillet 2006;

**DECIDE** de céder au SM3A des terrains communaux représentant 12 972m<sup>2</sup> et situés en bords d'Arve,

Les parcelles sont cadastrées section B n°882, 1416, 1417, 1725, 2089, 2091, 2093, 2095, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2117, 2119, 2121, 2123.

**DIT** que le prix de cette cession est de DIX SEPT MILLE EUROS (17 000 euros).

...

➤ **2008.104 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Conclusion d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** le projet de promesse unilatérale d'achat et les documents qui y sont joint, notamment le cahier des charges environnemental ;

**DECIDE** de conclure avec la SAFER une promesse unilatérale d'achat portant sur des terrains d'une surface de 2615m<sup>2</sup>.

Les parcelles sont cadastrées section B n°1001, 1003, 1656 et 1660.

**DIT** que le prix de cette acquisition est de VINGT SIX MILLE HUIT CENT VINGT TROIS EUROS ET DEUX CENTIMES (26 823, 02 euros).

...

---

➤ **2008.105 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Echange de terrain avec soulte rue du Crest de Vaulx**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** l'estimation des domaines en date du 15 février 2008 ;

**DECIDE** de conclure avec Monsieur John DUNAND un échange de terrain avec soulte.

Monsieur John DUNAND cède à la commune une parcelle de 26m<sup>2</sup>, sise 21A rue du Crest de Vaulx, cadastrée section B n°2001p1.

La commune cède à Monsieur John DUNAND une parcelle de 11m<sup>2</sup>, sise 21A rue du Crest de Vaulx.

**DIT** que la valeur de la parcelle cédée par la commune à Monsieur DUNAND est de MILLE DEUX CENT DIX EUROS (1210 euros).

**DIT** que la valeur de la parcelle cédée par Monsieur DUNAND à la commune est de DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (2860 euros).

**DIT** que l'échange s'effectuera par conséquent avec une soulte de MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (1650 euros) au profit de Monsieur John DUNAND.

...

---

➤ **2008.106 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Rue des Rainettes, constitution de servitudes avec l'Association Syndicale Libre du Domaine d'Héloïse**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** le code général des collectivités territoriales;

**VU** le projet d'acte de constitution de servitudes;

**DECIDE** de conclure avec l'association syndicale libre du domaine d'Héloïse une convention de servitude.

**INVITE** madame le Maire à conclure la convention correspondante.

...

---

➤ **2008.107 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Taxe sur les publicités extérieures, annulation de la délibération n°08.80 du 29 septembre 2008**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération n°08.80 du 29 septembre 2008 relative à la taxe sur les publicités extérieures.

...

➤ **2008.108 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Admissions en non-valeur, Budget Général et Budget de l'Espace Louis Simon**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ADMET** les admissions en non-valeur proposées, soit 35 756,02 € pour le budget général et 374,34 € pour le budget annexe Espace Louis Simon (ELS)

**DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 654 du budget.

...

---

➤ **2008.109 du 1<sup>er</sup> décembre 2008**

**Convention avec Annemasse Agglo pour l'activité périscolaire assurée par l'EBAG**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec Annemasse Agglo pour l'activité périscolaire assurée par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois.

...

## ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2008. R.132 du 1<sup>er</sup> octobre 2008**

**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association « AMICOURSE »**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. BRAIZAT Pascal, agissant pour le compte de l'association « AMICOURSE » qui organise le 03 OCTOBRE 2008 de 19h00 à 24h00 à l'Espace LOUIS SIMON une manifestation publique dénommée « Soirée Serge Roetheli »,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Pascal BRAIZAT est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2008. U.133 du 30 septembre 2008**

**Permis de construire N° PC07413305A0014 mod. 01, SCI LES FRONTALIERES**

VU la demande de permis de construire pour la suppression de 4 logements T3 au niveau 3, de 4 places de stationnement au niveau -1 et de 2 places de stationnement en extérieur, sur un terrain sis rue du Lieutenant Yvan Genot,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SCI LES FRONTALIERES** représentée par **Monsieur BOURIOT Philippe**

...

➤ **2008. U.134 du 30 septembre 2008**

**Permis de construire N° PC07413308A0008, Monsieur REUFF Nicolas**

VU la demande de permis de construire pour Rénovation d'une maison et construction de 2 maisons jumelées, sur un terrain sis cours de la République,

**ARRETE**

Décide d'opposer **un sursis à statuer** à **Monsieur REUFF Nicolas**

...

➤ **2008. R.135 du 2 octobre 2008**

**Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue de Genève**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules rue de Genève suite à l'aménagement de voies de bus en site propre.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement unilatéral alterné est supprimé.

ARTICLE 2 : Le stationnement rue de Genève est intégré à la zone bleue.

...

➤ **2008. R.136 du 2 octobre 2008**

**Arrêté permanent : réglementation du stationnement, rue de Genève**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue de Genève.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Il est instauré 7 places de stationnement réservées aux arrêts minutes rue de Genève :

- 3 places devant le n° 62 bis
- 1 place devant le n° 77
- 1 place devant le n° 86
- 2 places devant le n° 94

ARTICLE 2 : La durée du stationnement de ces places est limitée à quinze minutes.

...

➤ **2008. R.137 du 8 octobre 2008**  
**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association socio-culturelle « AU 7 »**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. KORICHI Abdel Hak agissant pour le compte de l'association socio-culturelle « AU 7 » en tant que vice-président, qui co-organise avec le Comité des Fêtes, le 12 OCTOBRE 2008 de 10h00 à 18h00 à l' Espace LOUIS SIMON une manifestation publique dénommée « Salon de l'Artisanat »,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur KORICHI Abdel-Hak est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

---

➤ **2008. U.138 du 13 octobre 2008**  
**Permis de construire N° PC07413308A0005, SIGEM**

VU la demande de permis de construire pour la construction de 24 villas individuelles jumelées, sur un terrain sis « Eau vive » - Les Escours Nord,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SIGEM**

...

---

➤ **2008. R.139 du 14 octobre 2008**  
**Réglementation de la circulation rue de l'Industrie**

CONSIDERANT que des travaux de raboutage et réfection de la couche de chaussée sont entrepris rue de l'Industrie par l'entreprise EIFFAGE TP située 44 impasse des Troènes – RN 203 à AMANCY / LA ROCHE/FORON et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre la rue des Jardins et la route de zone, **les 20 et 21 octobre 2008**

...

---

➤ **2008. R.140 du 15 octobre 2008**  
**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association humanitaire « Club SOROPTIMIST Annemasse Porte de France »**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme Annie BASTIAN agissant pour le compte de l'association humanitaire « Club SOROPTIMIST Annemasse Porte de France » en tant que Présidente, qui organise le 25 OCTOBRE 2008 de 19h00 à 23h30 à l'Espace LOUIS SIMON une manifestation publique dénommée « concert Emile et Images »

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Annie BASTIAN est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

---

➤ **2008. R.141 du 14 octobre 2008**  
**Réglementation de la circulation, 6 rue du Bosquet**

CONSIDERANT que des travaux pour la réfection de la toiture sont entrepris **6 rue du Bosquet** par l'Entreprise BOEGEAT SARL, située 102 rue des Tattes 74380 NANGY.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La SARL BOEGEAT est autorisée à stationner un camion grue sur le domaine public au droit du n° 6 de la rue du Bosquet sur une emprise de 10 mètres par 3 mètres **du 20 au 31 octobre 2008 inclus**

...

➤ **2008. R.142 du 16 octobre 2008**  
**Réglementation de la Circulation rue de Vernaz**

CONSIDERANT que des travaux de **Construction d'une boucle de détection pour feux tricolores** sont entrepris **rue de Vernaz** par l'entreprise **ETDE** située 130, Route de Chenex – 74520 VALLEIRY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la Rue du Martinet et le n° 10, **du 20 au 24 octobre 2008 inclus**

...

---

➤ **2008. R.143 du 28 octobre 2008**  
**Réglementation de la Circulation rue des Jardins**

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement EDF** sont entrepris **Rue des Jardins** par l'entreprise **INEO Réseaux Sud Est** située 12, Rue de l'Europe – 74200 THONON LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée rue des Jardins dans la partie comprise entre la rue de l'Industrie et le n° 16, **du 06 au 14 novembre 2008 inclus**

...

---

➤ **2008. R.144 du 28 octobre 2008**  
**Réglementation de la Circulation rue des Jardins**

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement d'eau** sont entrepris **rue des Jardins** par l'entreprise **ANNEMASSE AGGLO – Service des Eaux** située 10, rue du Petit Malbrande B.P. 225 – 74105 ANNEMASSE CEDEX et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée rue des Jardins dans la partie comprise entre le n° 12 et le n° 16, **les 30 et 31 octobre 2008 inclus**

...

---

➤ **2008. U.145 du 30 octobre 2008**  
**Permis de construire N° PC07413306A0016 mod. 01, SA LAM PLAN**

VU la demande de permis de construire modificatif pour les ouvertures et bardage de l'unité de stockage unifié à la couleur existante, l'aménagement de l'accueil + 16.13 m<sup>2</sup> de SHON, l'organisation et revêtement parking et une fenêtre créée en façade sud sur bâtiment existant, sur un terrain sis 7 rue des Jardins,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SA LAM PLAN** représenté par **Madame TROUTOT Marie**

...

---

➤ **2008. R.146 du 4 novembre 2008**  
**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association « AMICOURSE »**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. BRAIZAT Pascal agissant pour le compte de l'association « AMICOURSE » qui co-organise avec la commission communale Fêtes et Cérémonies, le 28 Novembre 2008 de 20h00 à 23h00 à l'Espace LOUIS SIMON une manifestation publique dénommée « Soirée CIRQUE »,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Pascal BRAIZAT domicilié 14, impasse des Voirons 74100 VETRAZ-MONTHOUX, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2008. R.147 du 5 novembre 2008**

**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association « 1<sup>ère</sup> compagnie du Tir à l'Arc d'Annemasse »**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. AURAIX Jack agissant pour le compte de l'association « 1<sup>ère</sup> compagnie du Tir à l'Arc d'Annemasse » qui organise, le 29 et 30 Novembre 2008 de 8h00 à 23h00 au gymnase H. BELLIVIER, 22, rue de l'Industrie 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée « CONCOURS INDOOR 2x18m »

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Jack AURAIX, Président de l'association « 1<sup>ère</sup> cie du Tir à l'Arc d'Annemasse », est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2008. R.148 du 13 novembre 2008**

**Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître**

Vu la délibération du conseil municipal du 12 avril 2006 décidant l'incorporation dans le domaine communal du bien désigné à l'article 1er dudit arrêté,  
Considérant dès lors qu'il y a lieu d'incorporer ce bien dans le domaine communal,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : L'immeuble sans maître désigné ci dessous : Section B parcelle 709, d'une contenance de 2370 m<sup>2</sup>, sise allée des terreaux, au lieu dit « Les Moutonnières », est incorporé dans le domaine communal.

...

➤ **2008. R.149 du 17 novembre 2008**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue de l'Espérance**

CONSIDERANT que des travaux de **Réfection de tranchées** sont entrepris **rue de l'Espérance** par l'entreprise **COLAS** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue de l'Espérance dans la partie comprise entre le n° 7 et la rue du 18 Août, **du 18 au 28 novembre 2008 inclus,**

...

➤ **2008. R.150 du 17 novembre 2008**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue des Jardins**

CONSIDERANT que des travaux de **Réfection de tranchées** sont entrepris **rue des Jardins** par l'entreprise **COLAS** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue des Jardins dans la partie comprise entre le n° 16 et la rue de l'Industrie, **du 18 au 28 novembre 2008 inclus,**

...

➤ **2008. R.151 du 20 novembre 2008**

**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association Harmonie Municipale de Gaillard**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M.CALLAY Christophe agissant pour le compte de l'association Harmonie Municipale de Gaillard qui organise le 06 décembre 2008 de 20H30 à 24H00 et le 07 décembre 2008 de 0H00 à 02h00 lieu : Espace Louis SIMON, rue du Châtelet Gaillard 74 une manifestation publique dénommée Concert de fin d'année.

Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur CALLAY Christophe, Président de l'association Harmonie municipale de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire...

➤ **2008. R.152 du 25 novembre 2008**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue de Genève / rue des Mésanges**

CONSIDERANT que des travaux de **réfection des caniveaux** sont entrepris **rue de Genève / rue des Mésanges** par l'entreprise **COLAS** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur ces voies.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée et le stationnement sera interdit au droit des travaux dans le carrefour rue de Genève / rue des Mésanges, **du 27 au 29 novembre 2008 inclus**

...

➤ **2008. R.153 du 28 novembre 2008**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue Robert Desbiolles**

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement électrique** sont entrepris **rue Robert Desbiolles** par l'entreprise **INEO RESEAUX SUD EST** située 12, rue de l'Europe – 74200 THONON LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue Robert Desbiolles dans la partie comprise entre la rue de Genève et le n° 5, **du 15 au 23 décembre 2008 inclus**

...

➤ **2008. U.154 du 2 décembre 2008**

**Retrait permis de construire n° 07413307A0014, M. FEZZA**

VU l'arrêté municipal numéro 2007 U 167 du 18 décembre 2007, autorisant Monsieur FEZZA Abdelhak, à effectuer les travaux suivants : construction d'une maison sis 6 rue du Martinet sur la parcelle cadastrée section A n° 2509,  
VU le courrier en date du 12 novembre 2008 émanant des consorts FEZZA demandant l'annulation du permis de construire n° 07413307A0014,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413307A0014 accordé à Monsieur FEZZA Abdelhak est **retiré**.

...

➤ **2008. R.155 du 6 décembre 2008**

**Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association GAILLARD ACTION**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme GALY Martine, agissant pour le compte de l'association GAILLARD ACTION qui organise le 06 décembre 2008 de 8H00 à 13H00, lieu : place du marché, une manifestation publique dénommée TOMBOLA DE GAILLARD ACTION.

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

**ARRETE**

Artcle 1<sup>er</sup> : Madame GALY Martine, Présidente de GAILLARD ACTION, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2008. R.156 du 4 décembre 2008**

**Ouverture dominicale des commerces les 14 et 21 décembre 2008**

Vu les arrêtés préfectoraux N°2008-3625 et 2008-3626 du 26 novembre 2008,  
Vu les consultations aux différentes organisations de travailleurs faites le 10 novembre 2008,  
Vu la consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 10 novembre 2008,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Tous les commerces situés sur le territoire de la commune sont autorisés à rester ouverts les dimanches 14 et 21 décembre 2008, sauf les établissements de commerces de détail de radio-télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison, articles de droguerie et de meubles neufs et des articles neufs d'ameublement et de literie, qui sont autorisés par arrêtés préfectoraux du 26 novembre 2008. cités ci-dessus, à rester ouverts les 14 et 21 décembre 2008...

➤ **2008. U.157 du 4 décembre 2008**

**Permis de construire N° PC07413308A0006, Monsieur SENE Gérard**

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un local de contrôle du réseau sprinklers et la construction d'une cuve pour alimentation en eau du réseau sprinklers sur un terrain 33 rue de l'Industrie, et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur SENE Gérard** représentant **BAYER SANTE FAMILIALE**

...

➤ **2008. U.158 du 4 décembre 2008**

**Permis de construire N° PC07413307A0028 mod. 01, « LES GARDERISSETTES »**

VU la demande de permis de construire modificatif pour le dédoublement d'un logement en deux, le changement d'affectation de 32 m<sup>2</sup> de crèche en logement, le passage de 7 à 9 logements, l'aménagement de 9 places de parking au lieu de 14 pour les logements sur un terrain sis 16 B rue des Jardins, et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur FIORE Frédéric** représentant **« LES GARDERISSETTES »**

...

➤ **2008. U.159 du 4 décembre 2008**

**Permis de construire N° PC07413308A0011, SCI MALESMONT**

VU la demande de permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment en clinique dentaire, sur un terrain sis 19 rue René Cassin, et le projet qui l'accompagne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SCI MALESMONT** représentée par **Monsieur LESCURE Jean-Luc**

...

➤ **2008. R.160 du 5 décembre 2008**

**Intempéries, annulation matchs de football**

VU l'état du terrain d'honneur de football et du terrain stabilisé,  
CONSIDERANT que cette période d'intempéries (pluies intenses) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur le terrain d'honneur et le terrain stabilisé sont annulés pour le week-end du 6 et 7 décembre 2008 en raison des pluies intenses et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2008. R.161 du 9 décembre 2008**

**Réglementation de la circulation rue de la Libération**

CONSIDERANT que des travaux de **Tirage et raccordement de câbles France Telecom** sont entrepris **rue de la Libération** par l'entreprise **FORCLUM INFRA SUD EST** située 107, Allée des Marais – 74130 BONNEVILLE et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue du Clair de Lune et la rue des Peupliers, **du 22 au 31 décembre 2008 inclus**.

...

➤ **2008. U.162 du 11 décembre 2008**

**Transfert de permis de construire N° PC 07413307A0028 « LES GARDERISSETTES » à la SCI FONCIERE DES JARDINS**

Vu la demande de transfert de permis de construire de la SA GARDERISSETTES représentée par Monsieur FIORE Frédéric, au profit de :

- La SCI FONCIERE DES JARDINS – 3 rue de Mailly – 69300 CALUIRE représentée par Monsieur CERTAIN Pierre.

Vu la demande de la SCI FONCIERE DES JARDINS représentée par Monsieur CERTAIN Pierre,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le permis de construire accordé à la **SA GARDERISSETTES** est **TRANSFERE** à la **SCI FONCIERE DES JARDINS**, représentée par Monsieur CERTAIN Pierre.

...

---

➤ **2008. R.163 du 15 décembre 2008**

**Autorisation temporaire d'ouverture tardive d'un débit de boissons permanent, établissement « restaurant La SAVANE »**

Vu la demande de prorogation d'ouverture d'un débit de boissons permanent, présenté par M. BAYO Moussa agissant en tant que gérant, raison sociale établissement « restaurant La SAVANE », qui organise dans la soirée du 18 décembre 2008 au 19 décembre 2008, au restaurant « La SAVANE », une manifestation publique dénommée : Repas de fin d'année d'infirmiers de l'Hôpital Cantonal de Genève,

Considérant que la demande de dérogation temporaire d'ouverture tardive constitue la première de l'année en cours,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur BAYO Moussa, gérant, raison sociale établissement « Restaurant La SAVANE », est autorisé à ouvrir un débit de boissons permanent

...

---

➤ **2008. R.164 du 16 décembre 2008**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue du Château d'Eau**

CONSIDERANT que des travaux de **Levage et mise en place de modules ALGECO** sont entrepris **rue du Château d'Eau** par l'entreprise **PORTAKABIN ANSE** située Avenue de Lossburg – 69480 ANSE et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée **rue du Château d'eau** dans la partie comprise entre la rue du Paradis et la rue de la Paix, **le vendredi 19 décembre 2008 de 7H00 à 19H00**

...

---

➤ **2008. R.165 du 18 décembre 2008**

**Réglementation de la Circulation rue de l'Industrie**

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement E.U.** sont entrepris **rue de l'Industrie** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée **rue de l'Industrie** dans la partie comprise entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue des Saules, **du 12 au 16 janvier 2009 inclus**

...

➤ **2008. R.166 du 23 décembre 2008**  
**Occupation du Domaine Public Communal**

VU la Décision n° 2008-181 du 22 décembre 2008 fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 8,78 m<sup>2</sup> (3,75 m x 2,34 m) au droit du n° 97 Rue de Genève en vue d'installer un stand de vente de sandwich à emporter.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 inclus, elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

---

➤ **2008. R.167 du 23 décembre 2008**

**Autorisation de travaux de modification d'un Etablissement Recevant du Public (ERP), L'ESCALE, 2 rue de Vallard**

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

VU l'arrêté préfectoral n° 1765.2002 du 29 juillet 2002 modifié portant création de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'avis de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 16 décembre 2008,

VU l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur du 09 décembre 2008.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux est accordée pour le projet annexé à la demande susvisée.

...

## DECISIONS du MAIRE

### ➤ 08.132 du 2 octobre 2008

#### Travaux de rénovation des sanitaires du Centre de Première Intervention ,choix de l'entreprise générale

**CONSIDERANT** que des travaux de rénovation des sanitaires du Centre de Première Intervention à GAILLARD s'avèrent nécessaires et urgents une consultation a été lancée en vue du choix d'une Entreprise Générale susceptible de réaliser l'ensemble des travaux nécessaires, par une mise en concurrence auprès des Entreprises Générales recensées en Mairie,

**VU** les deux offres proposées par les entreprises, sur trois consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise Générale EMEG, sise à ARCHAMPS (74160) – ABC 2 Entré B, les travaux de rénovation des sanitaires du Centre de Première Intervention à GAILLARD

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 26 176.00 € HT, soit 31 307.00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

### ➤ 08.133 du 6 octobre 2008

#### Acquisition de 2 bennes en aluminium, (Choix d'un fournisseur)

**CONSIDERANT** que deux bennes en aluminium à ridelles rabattables sur toute la longueur s'avèrent nécessaires aux services « voirie » et « espaces verts », une consultation a été lancée, en vue du choix d'une société susceptible de fournir ce matériel, par une insertion au B.O.A.M.P. par voie électronique en date du 09 Septembre 2008,

**VU** La proposition de la Société Frédéric PIN s.a.s., sise à SAINT-PRIEST (69800) – 15, rue Champ Dolin – B.P. 628

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'acquérir auprès de la Société Frédéric Pin s.a.s., sise à SAINT-PRIEST (69800) 15, Rue Champ Dolin B.P. 628, deux bennes en aluminium à ridelles rabattables sur toute la longueur,

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette fourniture s'élève à la somme de 11.120,00 € HT soit : 13.299,52 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008,

...

### ➤ 08.134 du 3 octobre 2008

#### Amicourse Cercle Courses Loisirs, Prêt de véhicule, course à pied « Crêtes du Salève »

**VU** la demande de prêt de deux véhicules émanant de l'association AMICOURSE CERCLE COURSES LOISIRS afin d'organiser la course à pied « Crêtes du Salève » le dimanche 10 mai 2009,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1**: D'accepter le prêt de deux véhicules le jour de la manifestation, soit le 10 mai 2009, à l'association AMICOURSE CERCLE COURSES LOISIRS,

...

### ➤ 08.135 du 7 octobre 2008

#### GIS74, prêt de véhicule, les 11 et 12 octobre 2008

**VU** la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association GIS 74 afin de se rendre à SUGIEZ (Neuchâtel – Suisse) les 11 et 12 octobre 2008 pour réaliser des exercices de manœuvre en commun avec le GIS de Genève sur le terrain d'exercices de la Protection Civile suisse,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1**: d'accepter le prêt d'un véhicule pour les 11 et 12 octobre 2008 à l'association GIS 74, ...

➤ **08.136 du 9 octobre 2008**

**NON PREEMPTION APPARTEMENT « Helvétia Park », 21 rue Lieutenant Y. Genot, Consorts GRIGOROPOULOS**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/09/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte des consorts GRIGOROPOULOS mentionnant le prix de vente de 39 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 219 d'une superficie de 21.23 m<sup>2</sup>
- CAVE : lot n° 74

situés « Helvétia Park » 21 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD pour un prix total de TRENTE NEUF MILLE EUROS (39 000 €)

...

---

➤ **08.137 du 9 octobre 2008**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, SCI PYBEN**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24/09/2008 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de la SCI PYBEN mentionnant le prix de vente de 50 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 473 d'une superficie de 26.17 m<sup>2</sup>
- CAVE : lot n° 364

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD pour un prix total de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

...

---

➤ **08.138 du 9 octobre 2008**

**Location maintenance de photocopieurs pour les services communaux et les écoles (MAPA 06-78) – Signature d'un avenant n°3 portant rajout d'un photocopieur supplémentaire**

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à disposition du service Point Information Jeunesse un photocopieur,  
**CONSIDERANT** que pour cet appareil la proposition faite par le titulaire du marché s'élève à 815,20 €HT concernant la location et que le prix de la maintenance reste celui prévu au marché initial soit 0,00530 € HT/copie,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** – DE SIGNER un avenant n° 3 au marché initial avec la Société RICOH France, portant rajout d'un photocopieur supplémentaire.

**ARTICLE 2** – DIT que le montant de cet avenant s'élève à 815,20 €HT soit 974,98 €TTC pour la location.

...

---

➤ **08.139 du 14 octobre 2008**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur LAITHIER Michel**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 01/10/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LAITHIER Michel mentionnant le prix de vente de 50 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 1015 d'une superficie de 28.62 m<sup>2</sup>
- CAVE : lot n° 917

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD pour un prix total de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

...

➤ **08.140 du 14 octobre 2008**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur RIVOLA Walter**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26/09/2008 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur RIVOLA Walter mentionnant le prix de vente de 50 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 497 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>

➤ CAVE : lot n° 388

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD pour un prix total de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

...

➤ **08.141 du 15 octobre 2008**

**Acquisition de matériels pour le Service des Parcs & Jardins, Lot n° 1 – tondeuses autotractées, choix d'un fournisseur**

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire pour le Service « Espaces Verts » de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des sociétés spécialisées susceptibles de fournir 3 tondeuses autotractées à conducteur marchand (lot n° 1 du marché « acquisition de matériels pour les services des Parcs et Jardins comprenant deux lots) par des courriers adressés aux entreprises spécialisées recensées en mairie.

**VU** Les trois offres proposées par les fournisseurs, sur sept consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>-II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés.

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'acquérir auprès de la Société Jean VAUDAUX SA, sise à VETRAZ-MONTHOUX (74100) – route de Taninges, trois tondeuses autotractées à conducteur marchand.

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette acquisition s'élève à la somme de 3.000,00 € HT soit : 3.588,00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008,

...

➤ **08.142 du 15 octobre 2008**

**Acquisition de matériels pour le Service des Parcs & Jardins, lot n° 2 – Appareils portatifs à moteur thermique, choix d'un fournisseur**

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire pour le Service « Espaces Verts » de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des sociétés spécialisées susceptibles de fournir cinq appareils portatifs à moteur thermique (lot n° 2 du marché « acquisition de matériels pour les services des Parcs et Jardins comprenant deux lots) par des courriers adressés aux entreprises spécialisées recensées en mairie.

**VU** Les trois offres proposées par les fournisseurs, sur sept consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>-II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés.

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'acquérir auprès des Etablissements VIDONNE, sis à 400, rue du Quarre – B.P. 80050 – AMANCY – 74802 LA ROCHE SUR FORON, cinq appareils portatifs à moteur thermique.

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant total de cette acquisition s'élève à la somme de 1.548,00 € HT soit : 1.851,40 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008,

...

➤ **08.143 du 20 octobre 2008**

**Location et maintenance d'imprimantes pour la Ville de Gaillard – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°08-58)**

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un prestataire pour assurer la location et la maintenance d'imprimantes pour les services municipaux et les écoles, dans le respect des règles imposées par le code des marchés publics,

**CONSIDERANT** qu'après consultation avec publicité au B.O.A.M.P. et procédure adaptée, la société COM 6 dont le siège social est situé 23, rue de la Tuilerie - 38171 SEYSSINET, a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 - D'ACCEPTER** l'offre faite par la société COM 6 pour assurer la location maintenance d'imprimantes pour les services municipaux et les écoles, aux prix de :

- location (base 27 imprimantes) : 4 630 €HT par an
- maintenance : 0,008 €HT la page noir et blanc ; 0,065 €HT la page couleur

**ARTICLE 2 - DE SIGNER** le marché correspondant avec cette société, d'une durée d'un an renouvelable expressément jusqu'à deux fois un an.

...

➤ **08.144 du 28 octobre 2008**

**NON PREEMPTION MAISON, 5 rue de Sous Ville, Consorts CARDON**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16/10/2008 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER – BARRALIER – MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts CARDON mentionnant le prix de vente de 389 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 5 rue de Sous Ville à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT QUATRE-VINGT NEUF MILLE EUROS (389 000 €)

...

➤ **08.145 du 5 novembre 2008**

**Abonnement à Internet ADSL dans certains bâtiments communaux et dans les écoles maternelles et primaires de la Ville – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-062)**

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à un prestataire de service d'accès à Internet ADSL répondant au besoin des services municipaux, dans le respect des règles imposées par le code des marchés publics,

**CONSIDERANT** qu'après publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, la société France TELECOM SA (Orange Business Services) dont le siège social est situé 6, Place d'Alleray 75505 PARIS Cedex 15, a présenté la seule offre jugée économiquement intéressante pour la Commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 - D'ACCEPTER** l'offre de la société France TELECOM SA (Orange Business Services), en vu de l'abonnement à Internet dans les bâtiments et les écoles de la Ville.

**ARTICLE 3 - DIT** que le marché est à bons de commande et comporte un montant minimum et maximum en valeur :

- minimum : 3 000 euros H.T. par an
- maximum : 22 000 euros H.T. par an

...

➤ **08.146 du 7 novembre 2008**

**Régie de recettes, cantines scolaires**

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser les recettes de ladite régie,

**VU** l'avis du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

**ARTICLE PREMIER** : La décision 07.144 du 7 août 2007 est modifiée comme suit :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver reste à 8000 € (huit mille euros).

Le fonds de caisse passe à 100 €.

Le régisseur devra verser le montant de l'encaisse une fois par semaine...

➤ **08.147 du 5 novembre 2008**

**REGIE d'AVANCES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR ENFANTS, Actualisation**

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser la régie d'avances de Gaillard Loisirs secteur enfants,  
**VU** l'avis conforme du comptable public,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 08.02 du 4 janvier 2008 est modifiée comme suit :

La régie d'avances Gaillard Loisirs secteur enfants prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

**ARTICLE 2** : Le régisseur est habilité, 2 mois après constatation, à recevoir les fonds au titre du Trésor Public alors même que le titre d'impayé a été émis.

**ARTICLE 3** : Le montant des dépenses pourra être augmenté de façon temporaire,

...

➤ **08.148 du 4 novembre 2008**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 25 rue du Lieutenant Genot, Consorts LAPIER Olivier**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25/10/2008 présentée par l'étude de Maître David BOREY située à SAINT JULIEN EN GENEVOIS - Haute-Savoie - pour le compte des consorts LAPIER Olivier mentionnant le prix de vente de 59 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 744 d'une superficie de 26.41 m<sup>2</sup>
- CAVE : lot n° 635

situés « Helvétia Park » 25 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD  
pour un prix total de CINQUANTE NEUF MILLE EUROS (59 000 €)

...

➤ **08.149 du 5 novembre 2008**

**REGIE de RECETTES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR ENFANTS, Actualisation**

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser la régie de recettes de Gaillard Loisirs secteur enfants,  
**VU** l'avis conforme du comptable public,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 06.10 du 17 janvier 2006 est modifiée comme suit :

La régie d'avances Gaillard Loisirs secteur enfants prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

**ARTICLE 2** : Le régisseur est habilité, 2 mois après constatation, à recevoir les fonds au titre du Trésor Public alors même que le titre d'impayé a été émis.

**ARTICLE 3** : Les modes d'encaissement sont les suivants :

- |  |   |
|--|---|
| - Espèces                                  | - ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances) |
| - Chèques                                  | - Tickets MSA                                       |
| - CESU (chèques emploi service universels) |   |

...

➤ **08.150 du 7 novembre 2008**

**Régie d'avances pour les dépenses des restaurants scolaires**

**VU** l'arrêté n° 05.P.386 du 28 novembre 2005 nommant le régisseur titulaire de la régie d'avances pour les dépenses de la restauration scolaire,

**CONSIDERANT** que la régie d'avances pour les dépenses des restaurants scolaires est devenue inutile,

**VU** l'avis du comptable public,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 91.28 du 10 octobre 1991 est modifiée comme suit :

La régie d'avances pour les dépenses des restaurants scolaires étant devenue inutile, ladite régie est supprimée.

**ARTICLE 2** : Mme Christiane LAMBERMONT et Mme PICCA Sylvie nommées respectivement régisseur titulaire et régisseur suppléant, sont relevées de cette fonction et devront présenter leurs registres, comptabilité et fonds aux agents de contrôles qualifiés sur leur demande...

➤ **08.151 du 10 novembre 2008**  
**Signature d'une convention avec My Suite Hôtel – Gaillard**

**CONSIDERANT** la venue de Conférenciers à Gaillard à l'occasion du cycle de conférences mis en place par la Commission « Culture & Citoyenneté » de la ville,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** – De signer une convention de location avec « My Suite Hôtel » – 102 rue de Genève – Gaillard – pour mise à disposition d'unités d'hébergement lors de la venue de Conférenciers à l'occasion du cycle de conférences mis en place par la Ville de Gaillard.

...

---

➤ **08.152 du 12 novembre 2008**  
**Fourniture de combustible liquide pour les bâtiments communaux, année 2009, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que la fourniture de combustible liquide pour les bâtiments communaux, pour l'année 2009, s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible d'approvisionner la commune en combustible liquide, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** les trois offres proposées par les fournisseurs de combustible, sur onze consultés à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités requises pour approvisionner la commune en combustible liquide,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à la Société ESLC ALPES REVILLARD, domiciliée à CRUSEILLES (74350) – 144, rue de l'Usine, la fourniture de combustible liquide pour les bâtiments communaux, pour l'année 2009,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant de base est de 82.00 € TTC l'hectolitre de fioul domestique, moins un rabais de 3.00 € TTC, soit : 79.00 € TTC et de 85.00 € TTC l'hectolitre de fioul antigel, moins un rabais de 3.00 € TTC, soit : 82.00 € TTC. Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

---

➤ **08.153 du 12 novembre 2008**  
**Saison 2008/2009, fourniture de sel de déneigement, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que la fourniture de sel de déneigement pour la saison d'hiver 2008/2009 s'avère nécessaire, une consultation a été lancée, en vertu des dispositions de l'article 77 du code des Marchés Publics, en vue du choix d'une entreprise susceptible d'effectuer cette fourniture, par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**CONSIDERANT** que l'on ne peut pas définir dès à présent la quantité de sel à commander, il est donc impossible pour la collectivité locale d'arrêter le montant annuel pour cette fourniture (cf. en annexe, la proposition chiffrée),

**VU** les offres de quatre entreprises, sur cinq consultées à cet effet, la proposition de l'entreprise ROCK a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du code des Marchés Publics et que cette entreprise possède toutes les qualités exigées pour mener à bien cette mission,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'entreprise ROCK, située à MULHOUSE Cédex (68055) – 91, avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée – Boîte Postale 1258, la fourniture de sel de déneigement pour la saison d'hiver 2008/2009,

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant de base est de 70.60 € HT, soit 84.44 € TTC la tonne de sel en vrac, livré par camion benne de 25 à 28 tonnes, de 108.00 € HT, soit 129.17 € TTC la tonne de sel en sacs de 25 kg, livré par camion complet de 24 palettes et de 151.20 € HT, soit 180.84 € TTC la tonne de sel en sacs de 25 kg, livré par camion de 10 palettes au minimum. Une remise de 3.00 € HT par tonne sur le sel en vrac et de 7.00 € HT par tonne sur le sel en sacs est accordée pour toute commande reçue avant le 31 octobre et livrée avant le 15 novembre 2008. Le montant total prévu pour ce produit sera prélevé sur les crédits inscrits au budget primitif des exercices 2008 et 2009.

...

➤ **08.154 du 14 novembre 2008**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Madame VERTESY Marietta**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30/10/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Madame VERTESY Marietta mentionnant le prix de vente de 45 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 1048 d'une superficie de 28.40 m<sup>2</sup>
- CAVE : lot n° 950

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD  
pour un prix total de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000 €)

...

---

➤ **08.155 du 14 novembre 2008**

**Installation de feux tricolores pour alternat, rue du Crest de Vaulx, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** qu'il est urgent d'installer des feux tricolores pour alternat, rue du Crest de Vaulx, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux.

**VU** Les trois offres proposées par les entreprises, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>-II du Code des Marchés Publics ; l'entrepreneur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés.

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De confier à l'entreprise SAVOIE EQUIPEMENTS, sise à VILLE-LA-GRAND (74100) – 4, rue Chantemerle, l'installation de feux tricolores pour alternat à GAILLARD (74240) – rue du Crest de Vaulx.

**ARTICLE 3..** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette installation s'élève à la somme de 11.328,00 € HT soit : 13.548,29 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008,

...

---

➤ **08.156 du 17 novembre 2008**

**ESPACE LOUIS SIMON, Régie de recettes**

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser l'objet de la régie,

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 08.51 du 26 mai 2008 est modifiée comme suit :

L'objet de la régie de recettes créé par arrêté n° 95.R.16 du 22 février 1995 est le suivant :

- recettes provenant de la vente de billets de spectacles
- prix des sponsors dans le cadre de l'organisation du concours de piano
- inscription des candidats au concours de piano.

La location de salle et de matériel ne fera plus l'objet de recettes dans ladite régie.

Les buvettes créées dans le cadre des activités organisées par la Commission « Fêtes et Cérémonies » d'une part, et par la Commission « Culture et Citoyenneté » d'autre part, ne feront plus l'objet de recettes dans le cadre de la régie.

**ARTICLE 2** : La régie de recettes de l'Espace Louis Simon se réserve la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

**ARTICLE 3** : Les autres articles demeurent inchangés.

...

➤ **08.157 du 17 novembre 2008**

**Régie d'avances**

**Considérant** qu'il convient de réactualiser la régie d'avances,  
**Vu** l'avis favorable du Receveur Municipal

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 8.59 du 16 mai 2008 est modifiée comme suit :

Le montant de la régie demeure, hors extension concours de piano, à 6000 €.

Le montant de l'avance à consentir au régisseur a été fixé à 11 950 € dans le cadre du concours de piano en 2008.

**ARTICLE 2** :

La régie paie les dépenses suivantes :

- Paiement des prix du concours de piano qui se déroule tous les 2 ans à Gaillard. Les prix concernés sont ceux attribués par la Commune de Gaillard ou ceux attribués par d'autres collectivités, d'autres sponsors, et qui transitent dans le budget de la commune de Gaillard. Ces dépenses font l'objet d'une extension de la régie lors des concours de piano.
- Les frais de transport des membres du jury, des professeurs ou des membres du concours de piano ou de spectacles
- Les cadeaux faits aux professeurs, membres du concours de piano ou de spectacles.
- Les cachets de vedettes.

**ARTICLE 3** : La régie de recettes de l'Espace Louis Simon se réserve la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

**ARTICLE 4** : Les dépenses sus désignées sont payées selon les modes de règlement suivants : Numéraire ou chèques

...

---

➤ **08.158 du 17 novembre 2008**

**REGIE de RECETTES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR JEUNES, actualisation**

**CONSIDERANT** la nécessité de séparer la régie de recettes de la régie d'avances, d'une part, et de réactualiser la régie de recettes de Gaillard Loisirs secteur jeunes, d'autre part,

**VU** l'avis conforme du comptable public

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 07.39 du 8 mars 2007 est modifiée comme suit :

La régie de recettes et d'avances est séparée en deux régies :

- L'une de recettes
- L'autre d'avances

**ARTICLE 2** : La régie est habilitée à recevoir des fonds à concurrence d'un montant de 1600 €

**ARTICLE 3** : La régie de recettes Gaillard Loisirs secteur jeunes prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

**ARTICLE 4** : Le régisseur est habilité, 2 mois après constatation, à recevoir les fonds au titre du Trésor Public alors même que le titre d'impayé a été émis.

**ARTICLE 5** : Les modes d'encaissement sont les suivants :

- Espèces
- Chèques
- CESU (chèques emploi service universels)
- ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances)
- Tickets MSA

...

---

➤ **08.159 du 18 novembre 2008**

**REGIE d'AVANCES de GAILLARD LOISIRS, SECTEUR jeunes**

**CONSIDERANT** la nécessité de séparer la régie de recettes de la régie d'avances, d'une part, et de réactualiser la régie de recettes de Gaillard Loisirs secteur jeunes, d'autre part,

**VU** l'avis conforme du comptable public

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 07.39 du 8 mars 2007 est modifiée comme suit :

La régie de recettes et d'avances est séparée en deux régies :

- L'une de recettes
- L'autre d'avances

**ARTICLE 2 :** Les dépenses autorisées ne devront pas dépasser le montant de 1600 €, et ne devront pas être différentes de l'objet de la régie, à savoir :

- Dépenses induites par les activités sportives (location de matériel, entrées dans les structures sportives)
- Frais de transport
- Réservations dans des établissements d'hébergement
- Dépenses liées aux déplacements extérieurs.

Il est rappelé que ces dépenses sont limitées à celles pour lesquelles un bon de commande n'est pas accepté.

**ARTICLE 3 :** La régie d'avances de Gaillard loisirs secteur jeunes prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

...

---

➤ **08.160 du 18 novembre 2008**

**AIPE école du Châtelet, mise à disposition d'un véhicule communal**

**VU** la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association ASSOCIATION INDEPENDANTE PARENTS D'ELEVES ECOLE DU CHATELET afin de récupérer des sapins destinés à la vente dans l'enceinte de l'établissement, pour un marché de Noël le 12 décembre 2008,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 :** D'accepter le prêt d'un véhicule le jour du marché de Noël, soit le 12 décembre 2008, à l'association ASSOCIATION INDEPENDANTE PARENTS D'ELEVES ECOLE DU CHATELET,

...

---

➤ **08.161 du 20 novembre 2008**

**Acquisition de mobilier pour les services municipaux (2 lots) – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-059)**

**CONSIDERANT** la nécessité d'acheter du mobilier pour les services communaux, au fur et à mesure de leur besoin, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics,

**CONSIDERANT** que le marché public à venir est à bons de commande et à lots comportant un montant minimum et maximum annuel de commande, comme suit :

- lot n° 1 « acquisition de mobilier pour les services communaux (excepté mobilier destiné à la petite enfance) » :
  - minimum : 4 000 € HT - maximum : 65 000 €HT
- lot n° 2 « acquisition de mobilier destiné à la petite enfance (2 mois à 4 ans) » :
  - minimum : 500 € HT - maximum : 15 000 €HT

**CONSIDERANT** qu'après consultation avec procédure adaptée et publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, les sociétés suivantes ont présenté les offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la Commune au regard des critères de la consultation :

- lot n°1 : ETS VACHOUX SARL, 346, route de Chevrier, 74 930 PERS-JUSSY
- lot n°2 : Société DAILLOT S.A., 13, Honville, 88520 BAN DE LAVELINE

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 - DE SIGNER** avec ces sociétés le marché à bons de commande correspondant, d'une durée de 1 an renouvelable expressément une fois 1 an, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

...

---

➤ **08.162 du 24 novembre 2008**

**CANTINE SCOLAIRE, TARIFS 2008, modification n° 1**

**VU** la décision n° 2008.62 en date du 22 mai 2008 adoptant les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de modifier le prix du repas pour le personnel communal comme suit : Tarif unique ; 3,00 €
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

...

➤ **08.163 du 24 novembre 2008**  
**RESTAURANT DES HUTINS, TARIFS 2008, modification n°1**

la délibération n° 2007.1119 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2007 adoptant les tarifs du restaurant des Hutins pour l'année 2008,

- Le Maire décide,
- de modifier le prix du repas pour le personnel communal comme suit : Tarif unique ; 3,00 €
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

...

---

➤ **08.164 du 24 novembre 2008**  
**REGIE de RECETTES CENTRE de la PETITE ENFANCE**

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser ladite régie,  
**VU** l'avis conforme du comptable public,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 07.143 du 7 août 2007 est modifiée ainsi qu'il suit :

- Le montant maximum de l'encaisse est ramené à 3000 €.

Le régisseur devra verser le montant de l'encaisse une fois par semaine.

- Un fond de caisse sera constitué pour un montant de 100 €

**ARTICLE 2** : Il est prévu l'ouverture d'un de dépôt de fonds au Trésor. Les modes d'encaissement sont les suivants :

- Espèces
- Chèques bancaires
- Chèques postaux
- Chèques Emploi Service Universel (CESU)

**ARTICLE 3** : Le régisseur est habilité, 2 mois après constatation, à recevoir les fonds au titre du Trésor Public alors même que le titre d'impayé a été émis.

**ARTICLE 4** La régie de recettes du Centre de la Petite Enfance prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

**ARTICLE 5** Le régisseur titulaire est soumis à un cautionnement de 300 €.

...

---

➤ **08.165 du 24 novembre 2008**  
**MODIFICATION de la REGIE de RECETTES FOURRIERE**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réactualiser les modalités de fonctionnement de ladite régie.  
**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 2005.77 du 23 juin 2005 est modifiée ainsi qu'il suit :

La régie de recettes de la fourrière municipale de Gaillard prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

Le versement des recettes aura lieu tous les mois.

**ARTICLE 2** : Les autres articles demeurent inchangés.

...

---

➤ **08.166 du 25 novembre 2008**  
**REGIES de RECETTES MARCHE, ACTUALISATION DE LA REGIE**

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser la régie,  
**VU** l'avis du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

**ARTICLE PREMIER** : La décision 07.145 du 8 juin 2007 est modifiée comme suit :

La régie de recettes des droits de place du marché prévoit la possibilité d'avoir recours à des mandataires.

La périodicité des encaissements est la suivante :

- 15 jours pour les passagers
- 1 mois pour les abonnés

**ARTICLE 2** : Les autres articles restent inchangés.

...

➤ **08.167 du 25 novembre 2008**

**Accompagnement professionnel et social d'agents dans le cadre du chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard » – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA 08-068)**

**CONSIDERANT** que le marché actuel se termine le 31 décembre 2008, la nécessité de le renouveler afin d'assurer la continuité du service d'accompagnement social et professionnel des agents du chantier d'insertion « Le Jardin de Gaillard »,

**CONSIDERANT** qu'après mise en concurrence auprès de plusieurs prestataires spécialisés, la société Institut de Formation Rhône Alpes (I.F.R.A.), dont le siège social est situé 66, cours Tolstoï, 69627 VILLEURBANNE, a présenté la seule offre jugée économiquement avantageuse pour la Commune,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** - D'ACCEPTER l'offre jugée économiquement avantageuse présentée par la société I.F.R.A., au prix suivant :

- Montant maximum du marché : 10 250 € TTC
- Prix horaire : 56,90 € TTC

...

➤ **08.168 du 25 novembre 2008**

**REGIE DE RECETTES ADMINISTRATION GENERALE**

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser les recettes du service Administration Générale après création d'une régie de recettes pour l'encaissement des jardins communaux,

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** : La décision 01.36 du 31 juillet 2001 est modifiée ainsi qu'il suit :

L'encaisse des recettes des jardins communaux ainsi que les recettes provenant de la facturation des clés y afférent ne se fera plus par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'Administration Générale.

**ARTICLE 2** : Les recettes sont ainsi limitées à :

- Fourniture de photocopies
- Distributeurs de boissons
- Dons à toute occasion.

**ARTICLE 3** : Les recettes seront perçues :

- En numéraire
- En chèques

Avec inscription sur un carnet à souche (quittance à remettre au bénéficiaire)

**ARTICLE 4**: Le montant maximal de l'encaisse autorisée est fixé à 300 €

**ARTICLE 5**: Le régisseur est habilité à disposer d'un fond de caisse fixé à 30 €.

**ARTICLE 6**: Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

...

➤ **08.169 du 26 novembre 2008**

**Construction d'un réseau pour fibre optique, rue du Lieutenant Y.Genot, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que des travaux de génie civil doivent être réalisés à GAILLARD pour la construction d'un réseau pour fibre optique (rue du Lieutenant Yvan Genot), une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au Messenger, journal d'annonces légales d'audience locale en date du 30 octobre 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en mairie,

**VU** Les six offres proposées par les entreprises, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est jugée économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>-II du Code des Marchés Publics ; l'entrepreneur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés.

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De confier à l'entreprise GRAMARI s.a.s., sise à PASSY (74190) – P.A.E. du Mont-Blanc - 145, avenue des Raches – B.P. 44 l'exécution des travaux de génie civil pour la construction d'un réseau pour fibre optique (rue du Lieutenant Y. Genot) à GAILLARD

**ARTICLE 3..** : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant des travaux de construction d'un réseau pour fibre optique (rue du Lieutenant Y. Genot) s'élève à la somme de 66.838,70 € HT soit : 79.939,09 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008, ...

➤ **08.170 du 27 novembre 2008**

**Désignation du cabinet Pierre RICARD, contentieux COMMUNE / Consorts BILLARD**

VU l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 30/09/2008 rejetant la requête de la Commune.

VU la nécessité de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat.

Le Maire décide,

- De confier à Maître Pierre RICARD, Avocat au Conseil d'Etat et demeurant 73 avenue Paul Doumer 75016 PARIS, la défense des intérêts de la Commune dans cette affaire.

...

---

➤ **08.171 du 4 décembre 2008**

**NON PREEMPTION MAISON, 7 rue du Jura, Consorts BERTONA-BOURQUIN**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 07/11/2008 présentée par l'étude de Maître Laure BELLERAUD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BERTONA-BOURQUIN mentionnant le prix de vente de 333 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 7 rue du Jura à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT TRENTE TROIS MILLE EUROS (333 000 €)

...

---

➤ **08.172 du 4 décembre 2008**

**NON PREEMPTION MAISON, 11 rue du Salève, Madame GUTKNECHT CORBOZ Madeleine**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/11/2008 présentée par l'étude de Maître Xavier FAVRE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame GUTKNECHT CORBOZ Madeleine mentionnant le prix de vente de 200 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 11 rue du Salève à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000 €)

...

---

➤ **08.173 du 4 décembre 2008**

**NON PREEMPTION MAISON, 1 rue du Château d'Eau, SCI FREDERIQUE & GERARD**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21/11/2008 présentée par l'étude de Maître Thierry ANDRIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de la SCI FREDERIQUE & GERARD mentionnant le prix de vente de 550 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 1 rue du Château d'Eau à GAILLARD pour un prix total de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550 000 €)

...

---

➤ **08.174 du 5 décembre 2008**

**Fournitures et services de téléphonie mobile – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-065)**

**CONSIDERANT** que le marché actuel de téléphonie mobile s'achève le 31 décembre 2008 et la nécessité de le renouveler dans le respect des règles imposées par le code des marchés publics,

**CONSIDERANT** que le marché à venir est à bons de commande et comporte un montant minimum et maximum en valeur :

- minimum : 15 000 euros H.T. sur trois ans
- maximum : 88 000 euros H.T. sur trois ans

**CONSIDERANT** qu'après publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, la société Orange France SA (Orange Business Services) dont le siège social est situé 1, avenue Nelson Mandela, 94745 ARCUEIL a présenté l'offre jugée économiquement la plus intéressante pour la Commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** - D'ACCEPTER l'offre de la société Orange France SA (Orange Business Services), en vu d'assurer les fournitures et services de téléphonie mobile de la commune.

**ARTICLE 2** - DE SIGNER avec cette société le marché à bon(s) de commande correspondant, d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

...

---

➤ **08.175 du 9 décembre 2008**

**NON PREEMPTION TERRAIN, 42 rue d'Arve, Consorts BASTIAN**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29/11/2008 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BASTIAN mentionnant le prix de vente de 400 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une parcelle de terre d'une superficie de 2612 m<sup>2</sup> située 42 rue d'Arve à GAILLARD pour un prix total de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €)

...

---

➤ **08.176 du 9 décembre 2008**

**NON PREEMPTION APPARTEMENT, 34 rue de la Libération, Consorts RODRIGUEZ**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 02/12/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts RODRIGUEZ Sébastien mentionnant le prix de vente de 219 500 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un appartement d'une superficie de 71.39 m<sup>2</sup>
- Une cave
- Un garage

Situés au 34 rue de la Libération à GAILLARD

pour un prix total de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (219 500 €)

...

---

➤ **08.177 du 12 décembre 2008**

**Défense des intérêts en justice dans l'affaire LAMECHE / COMMUNE DE GAILLARD**

**CONSIDERANT** qu'il convient de défendre la commune dans un contentieux en responsabilité,

Le Maire décide,

**Article 1** : de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire LAMECHE et Consorts C/ Commune de Gaillard.

**Article 2** : d'assurer la défense de la commune.

...

---

➤ **08.178 du 17 décembre 2008**

**Surveillance de nuit des Bâtiments et Parcs Municipaux, ouverture et fermeture des Parcs Municipaux, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que la surveillance de nuit de certains bâtiments communaux ainsi que l'ouverture, la fermeture et la surveillance des parcs municipaux s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une société susceptible de réaliser cette mission, pour une durée de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 26 novembre 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** les quatre offres proposées par les entreprises, sur douze consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités requises pour mener à bien cette mission,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise ALPES SECURITAS, sise à CRAN GEVRIER (74960) – Parc d'activités des Verts Prés – 8 bis, route des Creuses, la mission de surveillance de nuit de certains bâtiments communaux ainsi que l'ouverture, la fermeture et la surveillance des parcs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée de quatre ans,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. La dépense en résultant s'élève à la somme de 1 254.00 € HT, soit 1 499.78 € TTC par mois, d'où 15 048.00 € HT, soit 17 997.41 € TTC pour une année, révisable chaque année selon le coût de la consommation hors tabac. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012,

...

---

➤ **08.179 du 17 décembre 2008**

**Télésurveillance des Bâtiments Communaux, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que la télésurveillance de certains bâtiments communaux ainsi que la maintenance des installations en place dans lesdits bâtiments s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une société susceptible de réaliser cette mission, pour une durée de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 26 novembre 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** les cinq offres proposées par les entreprises, sur quinze consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités requises pour mener à bien cette mission,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise ALARME CONCEPT, sise à ANNEMASSE (74100) – 18, rue Léandre Vaillat, la mission de télésurveillance de certains bâtiments communaux ainsi que la maintenance des installations en place dans lesdits bâtiments, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de quatre ans,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. La dépense en résultant s'élève à la somme de 1 400.00 € HT, soit 1 674.40 € TTC par an pour la maintenance des installations, de 184.00 € HT, soit 220.06 € TTC par mois, d'où 2 208.00 € HT, soit 2 640.77 € TTC par an pour la télésurveillance des huit bâtiments concernés avec un coût de l'intervention brigade fixé à 55.00 € HT, soit 65 78 € TTC. A ces sommes forfaitaires s'ajoute la somme de 23.00 € HT, soit 27.51 € TTC par site pour l'abonnement de base. Il est également souscrit un contrat de vérification et de maintenance incendie pour l'Espace Louis Simon et ce pour un montant annuel de 210.00 € HT, soit 251.16 € TTC. Ces montants seront révisés annuellement. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012,

...

---

➤ **08.180 du 17 décembre 2008**

**Contrat d'entretien des installations de chauffage des Bâtiments Publics, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que l'exploitation et l'entretien des installations thermiques et frigorifiques des établissements scolaires et des bâtiments publics communaux s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser cette mission, pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, par une insertion au BOAMP et 'au MESSAGER, journal d'annonces légales, en date du 24 novembre 2008, ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** les deux offres proposées par les entreprises, sur huit consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'Article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les capacités et références requises pour réaliser ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise DALKIA France, dont le siège social est situé à LYON Cedex 08 (69356) – 9, rue Denis – Boîte Postale 8324, la mission d'exploitation et d'entretien des installations thermiques et frigorifiques des établissements scolaires et des bâtiments publics communaux, pour une durée de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant annuel de ces prestations s'élève à la somme de 18 930.00 € HT, soit 2 375.20 € TTC (TVA à 19.60 % et 5.50 % pour les logements), révisable annuellement. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets primitifs des années 2009, 2010 et 2011,

...

➤ **08.181 du 22 décembre 2008**  
**Tarifs Municipaux 2009**

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2009,  
Le Maire décide,

- D'appliquer une augmentation de 2 % par rapport à ceux de 2008, sauf mention particulière, et de fixer les tarifs ... pour l'année 2009,
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

...

---

➤ **08.182 du 22 décembre 2008**  
**Vente du véhicule RENAULT « Fourgon » N° 8940 TC 74**

**CONSIDERANT** que la Collectivité Locale n'a plus l'utilité du véhicule de marque RENAULT « Fourgon », type TBX 305, diesel, 8 CV, immatriculé 8940 TC 74

**VU** l'offre de rachat proposée par Monsieur Pascal PINGET, domicilié à MARCELLAZ (74250) – 663, route de la Verne,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de vendre le véhicule de marque RENAULT « Fourgon », type TBX 305, diesel, 8 CV, immatriculé 8940 TC 74, à Monsieur Pascal PINGET, domicilié à MARCELLAZ (74250) – 663, route de la Verne, au prix de 500.00 Euros,

**ARTICLE 3** : Un titre de recette d'un montant de 500.00 € sera émis et la somme sera encaissée sur le budget de l'exercice 2009,

...

---

➤ **08.183 du 22 décembre 2008**  
**Vente du véhicule RENAULT « B.70 » N° 7210 TD 74**

**CONSIDERANT** que la Collectivité Locale n'a plus l'utilité du véhicule de marque RENAULT « B.70 », type FN40B1, diesel, 8 CV, immatriculé 7210 TD 74

**VU** l'offre de rachat proposée par Monsieur Alain DREVON, domicilié à GAILLARD (74240) – 3, rue de Moëllesulaz,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de vendre le véhicule de marque RENAULT « B.70 », type FN40B1, diesel, 8 CV, immatriculé 7210 TD 74, à Monsieur Alain DREVON, domicilié à GAILLARD (74240) – 3, rue de Moëllesulaz, au prix de 1.500.00 Euros,

**ARTICLE 3** : Un titre de recette d'un montant de 1.500.00 € sera émis et la somme sera encaissée sur le budget de l'exercice 2009,

...

---

➤ **08.184 du 28 décembre 2008**  
**TARIF de la BILLETTERIE pour le concert de Grand Corps Malade du jeudi 5 février 2009 Espace Louis Simon**

VU le concert de Grand Corps Malade qui est prévu à l'Espace Louis Simon le jeudi 5 février 2009,  
CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

de fixer le tarif de la billetterie pour le Concert de Grand Corps Malade qui est prévu à l'Espace Louis Simon le jeudi 5 février 2009 comme suit :

- **Prix** : 30 euros : rangée A du n° 1 au n°58, rangée B du n° 1 au n° 56, rangée C du n° 1 au n° 57, rangée D du n° 1 au n° 83, rangée E du n° 1 au n° 86, rangée F du n° 1 au n° 49, rangée G du n° 1 au n° 46, rangée H du n° 1 au n° 66
- **Prix** : 20 euros : rangée A du n° 59 au n° 90, rangée B du n° 57 au n°78 , rangée C du n° 58 au n° 76, rangée F du n° 50 au n° 69, rangée G du n° 47 au n° 67, rangée H du n° 67 au n° 117,
- **Prix** : 15 euros : rangée B du n° 79 au n° 119, rangée C du n° 77 au n° 127, rangée F du n° 70 au n° 108, rangée G du n° 68 au n° 104

...

➤ **08.185 du 29 décembre 2008**

**NON PREEMPTION MAISON, 7 rue du Jura, Consorts BERTONA-BOURQUIN**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17/12/2008 présentée par l'étude de Maître Laure BELLERAUD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BERTONA-BOURQUIN mentionnant le prix de vente de 335 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison sis 7 rue du Jura à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (335 000 €)

...

---

➤ **08.186 du 29 décembre 2008**

**Signature d'une convention avec My Suite Hôtel – Gaillard**

**CONSIDERANT** la venue de Conférenciers à Gaillard à l'occasion du cycle de conférences mis en place par la Commission « Culture & Citoyenneté » de la ville,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** – De signer une convention de location avec « My Suite Hôtel » – 102 rue de Genève – Gaillard – du mois de janvier au mois de décembre 2009 - pour mise à disposition d'unités d'hébergement lors de la venue de Conférenciers à l'occasion du cycle de conférences mis en place par la Ville de Gaillard.

...

---

➤ **08.187 du 31 décembre 2008**

**Fourniture de terreau pour la production florale 2009, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que la fourniture de terreau pour la production florale 2009 s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de fournir cette marchandise, par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** l'offre proposée par une entreprise, sur trois consultées à cet effet, cette dernière est retenue car elle possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations et la qualité du terreau proposé correspond parfaitement à la demande,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise STENDER FRANCE SARL, dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000) – 20, avenue de la Paix, la fourniture de terreau pour la production florale de l'année 2009,

**ARTICLE 3** : Le besoin sera défini dans le budget. Le montant de ces fournitures s'élève à la somme de 7 750.86 € HT, soit 8 177.16 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...